



Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance tenue le 12 juin 2021 le Règlement numéro 255-21 modifiant le règlement numéro 228-18 sur la gestion contractuelle;

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

Que ledit règlement soit déposé au bureau de la Municipalité, 80 rue principale Sainte-Christine-d'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, ce 23 juin 2021.

July Bédard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 23 juin 2021 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 23 juin 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

July Bédard
Directrice générale et secrétaire-trésorière